



“Les Gardiens de la Planète - Edition 3”

RÈGLEMENT DU JEU

PRÉAMBULE

Paris Ouest La Défense (POLD), établissement public territorial créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, couvre un territoire de près de 60 km² regroupant 11 communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la réduction des déchets sur son territoire, Paris Ouest La Défense (POLD) intensifie ses objectifs fixés par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Pour ce faire, POLD met en place un ensemble d'actions et d'animations, à la fois digitales et physiques, à destination du grand public, afin de sensibiliser ses usagers aux enjeux du tri et de la réduction des déchets.

Pour introduire la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, POLD organise la troisième édition du jeu “*Les Gardiens de la Planète*”, un challenge zéro-déchet ludique et accessible à tous, qui se déroulera du 30 octobre au 22 novembre 2026. Ce projet s'inscrit dans une démarche collective, impliquant des acteurs locaux de la gestion et de la réduction des déchets.

Le jeu est organisé par :

- **Paris Ouest La Défense**, dont le siège social est situé au 1, place du 27 mars 2022 92000 Nanterre, ci-après dénommé "L'ORGANISATEUR", les locaux des services centraux sont situés au 91, rue Jean Jaurès 92800 Puteaux.
- **Mr Bot (Trizzy)**, dont le siège social est situé au 9 impasse Paul Mousset, 16400 La Couronne, ci-après dénommé "CO-ORGANISATEUR".

ARTICLE 1 – INFORMATIONS PRATIQUES

Le jeu se déroulera selon le calendrier suivant :

- **Pré-lancement** : du vendredi 2 octobre 2026 à 10h00 (heure locale) au vendredi 30 octobre 2026 à 9h59 (heure locale).
- **Épreuves** : du vendredi 30 octobre 2026 à 10h00 (heure locale) au dimanche 22 novembre 2026 à 23h59 (heure locale).
- **Tirage au sort et clôture des points** : le lundi 23 novembre 2026
- **Contact des Lauréats** : entre le mardi 24 novembre 2026 et le vendredi 4 décembre 2026.
- **Cérémonie de remise des prix** : le lundi 7 décembre 2026, en présence des organisateurs et des partenaires du jeu.

La participation est gratuite et se fait individuellement ou en équipe.

Le jeu est accessible sur les plateformes suivantes :

- Sur l'outil digital Trizzy présent sur le [site internet de Paris Ouest La Défense](#) (petite bulle de chat en bas à droite) ;
- Sur [l'application mobile Trizzy](#) ;
- Sur le [site internet](#) dédié au jeu.

Chaque joueur ou équipe doit disposer d'un accès internet et d'un compte utilisateur. La participation s'effectue exclusivement via ces supports. Les réponses et validations remises par tout autre moyen (courriel, courrier, etc.) ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne résidant sur le territoire de Paris Ouest La Défense (POLD), âgée de plus de 10 ans au lancement du jeu, à l'exception des personnes suivantes :

- Les agents du service déchets et du service communication des services centraux de POLD (services organisateurs du jeu)



- Les ascendants et descendants directs (père, mère, enfants), des personnes mentionnées ci-dessus.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement. Cette acceptation devra être confirmée lors de l'inscription sur le jeu en cochant la case obligatoire "J'accepte le règlement du jeu".

Participation individuelle ou en équipe

Les participants peuvent jouer individuellement ou en équipe (en famille, entre amis, etc.).

Un seul lot sera attribué par équipe, quel que soit le nombre de membres, et un seul lot par foyer, même si plusieurs membres d'un même foyer participent individuellement.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au jeu, soit en tant que joueur individuel, soit en tant que membre d'une équipe, mais non les deux. Ainsi, une personne choisissant de jouer en équipe ne pourra pas ensuite participer en individuel, et inversement.

La participation est strictement personnelle et nominative. Un seul lot pourra être attribué à une même personne, y compris en cas de participation collective.

Justificatifs et vérifications

Les lauréats devront fournir, à la demande de l'ORGANISATEUR :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile à leur nom (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe).

Si le participant ne dispose pas d'un justificatif à son nom, il devra présenter une attestation sur l'honneur de son hébergeur, accompagnée de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de ce dernier.

En outre, l'équipe organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout compte suspecté de triche. En cas de suspicion, le joueur concerné sera contacté par courriel pour en être informé. Le non-respect des présentes conditions entraînera la nullité de la participation et l'exclusion immédiate du participant.

Protection des données personnelles



Chaque participant est identifié par son pseudo, son adresse e-mail et sa commune de résidence.

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU JEU

Pré-lancement

Les participants peuvent créer leur compte utilisateur. Les personnes ayant créé un compte seront alertées lors du lancement de la phase Épreuves.

Lors du pré-lancement, un premier défi quiz est disponible. Les participants peuvent répondre à une série de questions à choix unique au sujet du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets sur le territoire de POLD.

Des points bonus sont attribués en cas de bonne réponse et sont comptabilisés pour la suite du jeu. Une fois la phase de Pré-lancement terminée, ce défi quiz n'est plus disponible et il n'est plus possible de remporter les points bonus qui lui sont associés.

Le mini-jeu "Tri Venger" est accessible en mode entraînement tout au long de cette phase. Les participants ne peuvent pas cumuler des points pour la suite du jeu mais peuvent tester le mini-jeu et se perfectionner.

Épreuves

Les participants suivent un parcours composé de défis leur permettant d'accumuler des points, de débloquent des badges et de progresser dans le classement.

Les défis sont répartis en plusieurs catégories :

- **Défis quiz** : série de questions à choix unique permettant de tester les connaissances des participants sur le tri, la réduction et la valorisation des déchets.
- **Défi "chasse au trésor"** : mission nécessitant de se rendre physiquement dans un lieu précis du territoire de POLD afin d'y réaliser le geste de tri approprié et de prendre des photos.



- **Défi à la maison (DIY)** : réalisation de créations écoresponsables chez soi, en lien avec la réduction, le réemploi ou la valorisation des déchets.
- **Défi final** : une enquête grandeur nature, organisée sur une carte géante installée dans plusieurs lieux partenaires, où les participants doivent résoudre une série d'énigmes et découvrir la vie des nouveaux habitants de l'Avant-Garde. Chaque participant ayant mené cette enquête à son terme reçoit une récompense symbolique.

Mini-jeu Tri Venger

Un mini-jeu bonus, intitulé "**Tri Venger**", est accessible depuis l'accueil de l'application.

Ce mini-jeu permet de s'entraîner au tri de manière ludique, d'améliorer ses réflexes et de gagner des points supplémentaires ainsi qu'une prouesse exclusive.

Chaque joueur dispose de trois parties quotidiennes limitées dans le temps.

Les déchets triés correctement sont comptabilisés dans un compteur personnel, et chaque palier de 100 déchets bien triés franchi permet d'ajouter des points à son score. Il est aussi possible de débloquent une Prouesse exclusive à ce mini-jeu.

Un mode entraînement, disponible sans limite, permet aux joueurs de s'exercer sans incidence sur leur score officiel. Un guide du tri est également disponible dans le jeu. Les joueurs peuvent s'y référer pour connaître les bons gestes de tri.

Validation et sécurité

Chaque mission ou défi doit être validé dans l'application pour être pris en compte. Tant qu'un défi n'a pas été validé, le participant peut modifier sa réponse. Une fois validée, la réponse est définitive et ne peut plus être modifiée.

Lors des défis extérieurs, les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, notamment le Code de la route et les règles de bonne conduite dans l'espace public.

Ils doivent agir de manière responsable en toutes circonstances. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou de dommage survenu du fait du non-respect de ces consignes.

Objectifs du parcours

Le jeu se déroule sur plusieurs semaines, alternant des phases en ligne et des défis de terrain.

L'ensemble du parcours vise à sensibiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets et à l'adoption de gestes écoresponsables de manière ludique, collaborative et progressive.

Les consignes propres à chaque défi sont expliquées au fur et à mesure dans le jeu, afin de guider les participants tout au long de leur progression.

Certains défis proposent plusieurs niveaux de difficulté, rapportant davantage de points selon leur complexité. Plus un joueur s'investit, plus il progresse dans le classement et augmente ses chances de gagner lors du tirage final.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Des points sont attribués en fonction des défis validés et des bonnes réponses fournies. Le classement des participants est accessible depuis l'interface du jeu et est actualisé en temps réel pour certains défis.

Fin du jeu et notation finale

Plus les participants avancent dans le jeu, plus les défis quiz permettent de comptabiliser des points supplémentaires. À partir du lundi 23 novembre 2026, l'ensemble des défis, y compris le défi final, ne pourront plus être validés ou modifiés par les participants.

Les points issus du défi à la maison (DIY), de la chasse au trésor et du défi final sont vérifiés manuellement et intégrés à la fin du jeu, à partir du 23 novembre 2026 par les équipes de l'ORGANISATEUR. Aucune mise à jour intermédiaire ne sera effectuée pour ces épreuves

Une fois toutes les notations terminées, les résultats définitifs seront confirmés et les gagnants contactés. Les quinze premiers du classement sont désignés gagnants et bénéficieront d'une mise en avant particulière lors de la cérémonie de clôture.

Le classement final est établi sur la base du nombre total de points obtenus sur l'ensemble des défis. Il sera visible sur le jeu à partir du 8 décembre 2026.

Tickets de tirage au sort

En parallèle du classement, un système de tirage au sort permet de désigner deux lauréats supplémentaires parmi les participants ayant complété au moins un bloc de défis.

Chaque joueur obtient un ticket lorsqu'il valide tous les défis constituant le Bloc 1 puis un autre en validant tous les défis du Bloc 2. Il y a donc jusqu'à 2 tickets à obtenir.

Ci-après, la structure des défis :

Bloc	Défis
Bloc 1	Quiz
	Quiz
	Chasse au trésor
Bloc 2	Quiz
	Quiz
	DIY
Bloc 3	Quiz
	Quiz
	Enquête finale



Chaque ticket équivaut à une chance de gagner un lot lors d'un tirage au sort, mais un joueur ne peut remporter qu'un seul lot, même s'il possède plusieurs tickets.

Chaque Bloc validé augmente donc les chances de remporter un lot, tout en garantissant une égalité des chances entre les participants.

Tirage au sort

Le tirage au sort permet de désigner deux lauréats supplémentaires. Il se déroule après la clotûre du jeu, le lundi 23 novembre 2026, et s'organise en deux étapes successives, de manière équitable :

1. Un premier tirage parmi les joueurs ayant atteint le niveau 2 ;
2. Un deuxième tirage parmi les joueurs ayant atteint le niveau 1 (hors gagnant précédent) ;

Chaque bloc validé augmente donc les chances de remporter un lot, tout en garantissant une égalité des chances entre les participants.

ARTICLE 5 - PROUESSES ET RANGS

Les joueurs peuvent débloquer des badges virtuels, appelés **Rangs** et des trophées, appelés **Prouesses**, au fil de leur progression. Ces distinctions symboliques valorisent les efforts accomplis et permettent de suivre l'évolution personnelle de chaque joueur.

Les Rangs sont obtenus selon le nombre de points cumulés, tandis que les Prouesses récompensent des actions ou réussites particulières au sein du jeu. L'ensemble de ces distinctions apparaît dans le profil du joueur, sous forme de collection à compléter.

Ces récompenses ont été conçues pour encourager la curiosité, la persévérance et la progression collective des joueurs, tout en conservant l'esprit ludique et collaboratif du jeu.

ARTICLE 6 – DOTATIONS DES LAURÉATS

Les quinze premiers participants du classement final ainsi que les deux gagnants des tirages au sort recevront les lots annoncés au lancement du jeu ou des articles de valeur équivalente.

Ces dotations comprennent :

Place	Lots
1	Un téléphone portable 100% réparable
2	Un vélo reconditionné
3	Un jeu de piste urbain pour 5 personnes
4	Une journée à l'Accrocamp pour 5 personnes
5	Une carte cadeau Le Fourgon
6	Une carte Ethi'Kdo
7	Une carte cadeau Wecandoo
8	Une carte Ethi'Kdo
9	Une carte Ethi'Kdo
10	Une carte Ethi'Kdo
11	Un coffret Les Petits Bidons
12	Un kit cuisine zéro-déchet
13	Un kit cuisine zéro-déchet
14	Deux places de cinéma
15	Deux places de cinéma
Tirage 1	Une carte Ethi'Kdo
Tirage 2	Un coffret Unbottled



Aucun des lots attribués ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelque sorte que ce soit de la part des gagnants.

Les lots mis en jeu dans le cadre du jeu sont annoncés au début de la compétition. Cependant, en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs articles prévus, l'équipe organisatrice se réserve le droit de remplacer ces lots par des articles de valeur équivalente. Aucun échange, remboursement, ou contrepartie en numéraire ne sera proposé pour les lots remportés. Les participants acceptent cette éventualité en prenant part au jeu.

ARTICLE 7 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

Les lauréats seront contactés par courrier électronique à l'adresse utilisée lors de leur inscription au jeu. La prise de contact aura lieu entre le mardi 24 novembre 2026 et le vendredi 4 décembre 2026.

Ils devront confirmer leur participation et fournir les pièces justificatives demandées (pièce d'identité et justificatif de domicile) dans un délai maximum de 72 heures après la réception du message. Sans obtention des documents dans ce délai, le candidat sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation. Dans ce cas, le lot sera attribué au participant suivant dans le classement final, ou conservé par l'ORGANISATEUR.

Les lauréats devront se conformer strictement au présent règlement. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse erronée entraînera l'élimination immédiate du participant et la conservation du lot par l'ORGANISATEUR.

Les lots seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie officielle organisée par Paris Ouest La Défense (POLD) en présence des organisateurs et partenaires du jeu, le lundi 7 décembre 2026.

Cet événement marquera la clôture du challenge et la valorisation des efforts des participants en faveur de la réduction des déchets.

En cas d'impossibilité de présence à la cérémonie, le lauréat doit OBLIGATOIREMENT en informer l'ORGANISATEUR au plus tard 24 heures avant l'événement. Il peut désigner un représentant, en précisant son nom et prénom par retour de mail.

Sans possibilité d'être représenté par un tiers, le lauréat pourra être contacté ultérieurement pour récupérer leur lot auprès des services centraux de POLD (91 rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux), dans la mesure où l'ORGANISATEUR aura été informé de cet absence au plus tard 24 heures avant l'événement.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES ET SÉCURITÉ

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, notamment lors des défis extérieurs.

Ils doivent faire preuve de prudence et respecter le Code de la route, les règles de sécurité dans l'espace public et les instructions communiquées par les organisateurs.

L'ORGANISATEUR décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage, de perte ou de fraude, survenus pendant la participation au jeu.

Il ne saurait être tenu pour responsable des événements extérieurs indépendants de sa volonté (conditions météorologiques, problèmes techniques, force majeure, etc.) ayant entraîné l'interruption ou la modification du jeu.

En participant, les joueurs consentent à l'utilisation de leurs images et photos fournies dans le cadre du jeu pour la promotion de ce dernier.

De même, l'ORGANISATEUR ne pourra être tenu responsable :

- de l'impossibilité de contacter un lauréat ;
- de la perte, du vol ou de la dégradation d'un lot ;
- ou d'éventuelles erreurs dans les coordonnées communiquées par les participants.

L'ORGANISATEUR se dégage également de toute responsabilité pour tout incident survenant lors de l'utilisation d'un lot, en particulier s'il est remis à un mineur, lequel demeure sous la responsabilité de son représentant légal.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, interrompre, différer ou annuler le jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toute modification fera l'objet d'un avenant mis en ligne sur le site officiel du jeu.



L'ORGANISATEUR se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique empêchant l'accès au jeu ou le bon déroulement de celui-ci, notamment en cas d'actes de malveillance externes.

Toute utilisation de robots ou de procédés similaires permettant de participer au jeu de façon mécanique ou automatisée est strictement interdite. La violation de cette règle entraînera l'élimination définitive du joueur concerné.

En cas de fraude avérée ou suspectée, l'ORGANISATEUR se réserve le droit d'annuler tout ou partie du jeu, de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, et d'engager toute action judiciaire nécessaire auprès des juridictions compétentes.

ARTICLE 9 – ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS INTERNES

Paris Ouest La Défense (POLD) – ORGANISATEUR

En tant que responsable de la gestion des déchets sur le territoire, POLD est chargé de l'ensemble du contenu du jeu. Cela inclut la création et la validation des informations relatives à la gestion des déchets, ainsi que les réponses aux questions des participants sur cette thématique.

Trizzy – CO-ORGANISATEUR

Trizzy, entreprise spécialisée dans les outils de sensibilisation aux déchets pour les collectivités, est responsable de la partie informatique du jeu. À ce titre, Trizzy assure le bon déroulement technique du jeu, gère la correction des bugs, et répond aux demandes spécifiques liées au fonctionnement de la plateforme (techniques, accès au site, problèmes de connexion).

Trizzy se réserve le droit de modifier ou suspendre temporairement le jeu en cas de problème technique majeur.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier ou d'adapter le présent règlement à tout moment, si des circonstances l'exigent, afin d'assurer le bon déroulement du jeu. Ces modifications pourront concerner, sans s'y limiter, l'organisation, les dates, ou les modalités de participation.



Toute modification sera communiquée aux participants et publiée sur le site officiel du jeu. Les participants sont invités à consulter régulièrement ce site pour prendre connaissance d'éventuelles mises à jour du règlement. En continuant à participer au jeu après la publication de ces modifications, les participants acceptent tacitement les nouvelles conditions.

ARTICLE 11 - CONTACT

Pour toute question relative au jeu ou au présent règlement, les participants peuvent contacter le CO-ORGANISATEUR, la société Trizzy, par courrier électronique à l'adresse suivante : support@trizzy.io. Le service est disponible du lundi au vendredi, de 9h à 18h, hors jours fériés.